

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES DÉPENSES DES INVALIDES ET DES HANDICAPÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné la négligence sans pitié dont fait preuve la Commission de révision de l'impôt du district de Toronto à l'égard d'un infirme qui est un bon travailleur et qui a eu le courage et la volonté d'échanger sa chaise roulante pour un appareil orthopédique jambier, et étant donné que la semaine dernière, la Commission a pris la décision sans précédent d'accepter les déductions d'impôt pour les dépenses qu'une chaise roulante cause à un invalide, mais pas celles qu'entraîne un appareil orthopédique jambier, et étant donné que nous sommes en pleine Année internationale des handicapés, je propose, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que le gouvernement, par l'entremise du ministre du Revenu national, enjointe la Commission de révision de l'impôt de faire preuve de moins de zèle à chercher des revenus et de plus de compassion à l'égard des handicapés du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CIRCULATION AÉRIENNE

LE SYSTÈME DE RELAIS DE VISUALISATION DES PHASES EN ROUTE ET TERMINALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma motion porte sur le système automatisé JETS c'est-à-dire le relais de visualisation des phases en route et terminale du contrôle de la circulation aérienne. Il est de plus en plus évident que Transports Canada a fait des erreurs au moment où il a déterminé les conditions opérationnelles d'un réseau de traitement à distance et de visualisation de données sur les radars en vue de l'installation du système JETS. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre des Transports suspende l'installation de systèmes JETS dans les aéroports du Canada jusqu'à ce qu'on ait corrigé les défauts qu'ils présentent ou pris la décision de revenir à un matériel standard.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime en ce qui concerne la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LES PAROLES ET LES ACTES DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, réagissant à l'accusation que j'ai portée contre lui selon laquelle il s'est servi du Programme d'emploi d'été pour les jeunes pour amasser du

Questions orales

capital politique, a dit aux média que j'étais un éternel mécontent, critique que je trouve flatteuse, compte tenu de qui elle émane. Je propose donc, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Qu'à l'avenir, le ministre, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il excelle dans l'art de se mêler de tout, de se débarrasser des femmes gênantes, de faire prospérer l'hôtellerie et de patauger dans l'assiette au beurre s'en tienne, dans ses paroles et dans ses actes, à sa tâche qui consiste à résoudre le problème du chômage au Canada et plus particulièrement chez les femmes, les jeunes et les autochtones.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'ÉTUDE DU FONGICIDE CAPTAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le 31 mars dernier, le chef de la Direction de la protection de la santé du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a écrit une note interne urgente et secrète dans laquelle il recommandait fortement que le fongicide Captan soit interdit ou du moins que l'usage en soit strictement restreint. On soupçonne généralement que pour des motifs économiques bornés le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a fait disparaître cette note.

Afin de protéger le public contre une substance potentielle toxique dont on vaporise couramment les fruits et les légumes, je propose, avec l'appui du député de Kingston et les Îles (M^{me} MacDonald):

Que la Chambre exige du gouvernement fédéral qu'il publie immédiatement ses constatations concernant les répercussions du fongicide Captan sur l'environnement et la santé, qu'il en restreigne l'usage jusqu'à ce qu'il soit indiscutablement démontré qu'il n'est pas dangereux et qu'il soumette cette substance puissante à des tests scientifiques complets pour établir s'il s'agit vraiment d'un produit dangereux qu'il faudra interdire en permanence.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LES CAUSES DE L'INFLATION

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Sans doute sait-il que la Chambre étudie dans l'abstrait depuis déjà un bon moment la question du niveau élevé des taux d'intérêt et de l'inflation. Voilà pourquoi j'aimerais maintenant exposer un cas concret.